

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 24.04.2024

**Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF)
sur le préavis 02/2024 relatif aux comptes Accueil de jour 2023**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

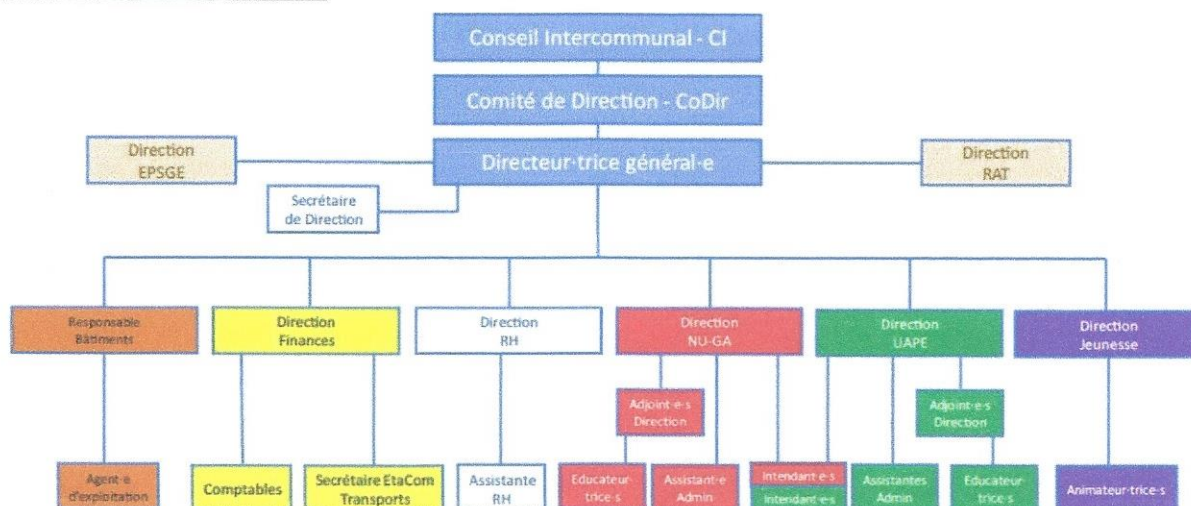
Notre commission s'est réunie le mercredi 27 mars 2024 pour la présentation du préavis 02/2024 en présence de Messieurs Pierre Hoffmann et Frédéric Guilloud, membres du CoDir, ainsi que de Mesdames Annick Kosel, directrice générale de l'AISGE, et Dominique Althaus, secrétaire générale et directrice des finances. Nous les remercions pour les explications détaillées et les réponses à nos questions, ainsi que les rapports de gestion et d'activités très complets.

Les membres de la CoGeF présents étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue), Noémie Dunand (Genolier), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex) ; Denis Berger (Arzier-Le Muids) était excusé. Les membres de la CoGeF se sont ensuite retrouvés pour une séance le 10 avril 2024 (présents : Gabriel Galibourg, Denis Berger, Nina Darricau et Evelyne Vogel, excusée : Noémie Dunand).

La commission ne commentera pas chaque poste présenté dans les comptes 2023 et se contentera de faire une analyse globale en apportant quelques éléments d'information aux postes principaux.

L'augmentation croissante de la population dans notre région pousse l'AISGE à poursuivre ses efforts de restructuration des équipes de direction et administratives pour assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de l'Accueil de jour, ainsi qu'une collaboration conjointe entre l'AISGE École et l'AISGE Accueil de jour, laquelle se poursuivra tout au long de l'exercice 2024. Cette restructuration s'est déroulée durant l'année 2023, avec la directrice générale, la directrice RH et son assistante, la directrice des Finances et la comptable, le responsable des bâtiments et son intendante, des adjoints pour chacune des structures, ainsi que l'élaboration d'un nouveau statut du personnel entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Organigramme de l'AISGE :



Les coûts supplémentaires engendrés par la restructuration se traduisent dans les comptes par une hausse des salaires administratifs et d'intendance annoncés dans le budget 2023, répartis au pro rata entre chacune des structures de l'Accueil de jour par rapport à l'exercice précédent. Précisons au passage que la clé de répartition pour les comptes 2023 se base sur le nombre de places autorisées dans les différentes structures et non plus sur les heures comptabilisées dans les UAPE et NU/GA, comme c'était le cas en 2022.

Clé de répartition des charges pour les structures de l'AISGE Accueil de jour :

	Les Petits Écureuils	Relais des Mômes	Cour des Copons	Graines de Marmots	Centre aéré
UAPE	20.84 %	17.87 %	11.91 %	20.84 %	4.96 %
NU/GA	5.46 %	10.92 %	-	7.20 %	-

Nouveauté pour l'exercice 2023, les comptes du centre aéré sont désormais calculés séparément, comme une structure à part. Ils étaient jusqu'ici comptabilisés directement dans les comptes des UAPE que fréquentaient les enfants inscrits au centre aéré durant les vacances scolaires.

Concernant les taux de remplissage des différentes structures de l'Accueil de jour, le nombre d'enfants fréquentant nos UAPE et NU/GA est resté stable avec un taux global de 90 %.

Taux de remplissage des structures de l'AISGE Accueil de jour au 31.12.2023

	St-Cergue	Arzier	Givrins	Trélex
UAPE	79 %	91 %	93 %	94 %
NU/GA	89 %	87 %	-	95 %

Les structures terminent l'exercice 2023 en négatif à l'exception des NU/GA du Relais des Mômes à Arzier et des Graines de Marmots à Trélex. Les taux de remplissage peuvent varier tout au long de l'année sous revue et par rapport aux taux budgétés. Le budget 2023 prévoyait une nette augmentation pour les frais éducatifs et de matériel, ces derniers ayant été sous-évalués en 2022. Cette prévision s'est confirmée dans les comptes 2023, suite aux nombreux remplacements au sein des équipes éducatives pour causes diverses.

L'arrivée du responsable des bâtiment et de son intendante a permis la réalisation de nombreux petits et moyens travaux en attente (748 interventions au sein de l'AISGE, dont 158 pour l'Accueil de jour) et de régulariser ainsi la situation dans toutes les structures. Budgétés à CHF 2570.- pour 2023, le montant total des travaux s'élève à CHF 26 259.- pour l'exercice 2023.

Comme annoncé lors du budget 2023, les vacations du CODIR sont désormais à la charge de l'AISGE. Elles dépassent les prévisions suite à un nombre plus importants de séances du CODIR, ainsi qu'une Assemblée extraordinaire en 2023.

Un poste de recettes importantes non budgété concerne les produits divers (4310) pour lequel aucun montant n'a été prévu au budget 2023, car les prévisions sont difficilement quantifiables. Ce poste concerne les provisions de la FAJE et les remboursements des diverses institutions et programmes qui se sont élevées à CHF 555 828.-.

Le tableau comparatif des comptes 2023, du budget 2023 et des comptes 2022 ci-après montre que l'AISGE Accueil de jour prévoyait dans son budget 2023 un résultat négatif de CHF 239 293.-. Après avoir été bénéficiaire durant plusieurs années, l'AISGE accueil de jour affiche un déficit de CHF 395'308.- à la fin de l'exercice 2023, toutes structures confondues. L'AISGE devrait cependant bénéficier du soutien financier du Réseau d'accueil des toblérones (RAT) pour rééquilibrer ses comptes. La demande est à ce jour en cours auprès du RAT.

Comparatifs entre les structures :

Structure	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Les Petits Écureuils (St-Cergue) – UAPE	Charges : 1 183 989	Charges : 1 031 047	Charges : 969 355
	Recettes : 1 001 445	Recettes : 937 140	Recettes : 964 635
Les Petits Écureuils (St-Cergue) – NU/GA	Charges : 943 475	Charges : 725 869	Charges : 826 170
	Recettes : 912 454	Recettes : 723 929	Recettes : 825 883
Les Relais des Mômes (Arzier) – UAPE	Charges : 1 071 254	Charges : 1 042 619	Charges : 1 036 082
	Recettes : 997 198	Recettes : 970 778	Recettes : 1 038 772
Les Relais des Mômes (Arzier) – NU/GA	Charges : 1 617 174	Charges : 1 321 528	Charges : 1 443 408
	Recettes : 1 674 703	Recettes : 1 278 906	Recettes : 1 442 606
La cour des Copons (Givrins) – UAPE	Charges : 605 575	Charges : 637 986	Charges : 526 046
	Recettes : 561 422	Recettes : 487 118	Recettes : 520 672
Les Graines de Marmots (Trélex) – UAPE	Charges : 1 128 560	Charges : 878 718	Charges : 904 022
	Recettes : 937 475	Recettes : 789 267	Recettes : 897 737
Les Graines de Marmots (Trélex) – NU/GA	Charges : 1 023 774	Charges : 947 305	Charges : 1 078 398
	Recettes : 1 105 813	Recettes : 987 007	Recettes : 1 076 760
Centre aéré	Charges : 180 808	Charges : 185 972	-
	Recettes : 168 792	Recettes : 213 924	-
TOTAL	-395 308	-239 293	-16 416

La CoGeF constate que la réorganisation au sein de l'équipe administrative donne une image professionnelle de l'AISGE en tant qu'employeur et encourage le CODIR et l'AISGE à continuer sur cette lancée afin que cela soit profitable pour les années futures.

La commission encourage également à maintenir une bonne communication et des échanges fréquents avec les équipes éducatives et les équipes de direction pour favoriser la cohésion et le bien-être de tous, École et Accueil de jour confondus.

La fiduciaire Heller SA a procédé à un examen succinct des comptes selon la norme d'audit suisse. Aucune remarque n'a été relevée, excepté la nécessité d'effectuer une analyse concernant l'égalité salariale entre les employés, selon l'art. 13a de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Leg).

Pour terminer, la CoGeF s'est penchée sur la répartition des coûts entre l'AISGE École et l'AISGE Accueil de jour concernant les charges du responsable des bâtiments et de son intendante. Le CoDir justifie cette répartition 50-50 % par le fait que le nombre d'interventions est paritaire entre les deux entités. En 2023, le nombre d'interventions enregistré s'est monté à 748 tous lieux confondus (bâtiments scolaires, UAPE, NU/GA et bureaux administratifs). Après avoir minutieusement épluché le classeur des tickets pour des demandes de réparation, de remplacement et autres, la CoGeF a constaté que 590 interventions ont eu lieu dans les bâtiments scolaires et 158 interventions ont été comptabilisées pour les structures de l'Accueil de jour. La CoGeF s'interroge sur la répartition paritaire et les charges qui pèsent sur les comptes de l'Accueil de jour, alors que la majorité des interventions ont eu lieu dans les bâtiments scolaires. À noter cependant qu'aucune mention du temps de travail pour chaque intervention, ni le nombre de déplacements ne sont indiqués sur les tickets. La CoGeF recommande au CoDir de revoir la clé de répartition des coûts 50-50 %, ou du moins de la justifier

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver les comptes 2023 relatifs à l'Accueil de jour tel que présentés.

Givrins, le 15 avril 2024


La Commission de gestion et finances :



Gabriel Galibourg



Denis Berger



Noémie Dunand

Nina Darricau (rapporteur)



Evelyne Vogel

